

Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2 1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

État de Vaud

Extension et rénovation du Tribunal cantonal : les travaux de la première étape sont achevés

Deux ans après le début des travaux, Pierre de Almeida, directeur général des immeubles et du patrimoine, a remis ce matin à Marie-Pierre Bernel, présidente du Tribunal cantonal, les clés du nouveau bâtiment administratif. Il accueillera dès cet été une centaine de magistrates, magistrats, collaboratrices et collaborateurs de l'Ordre judiciaire vaudois. L'inauguration officielle est prévue en 2025.

L'édifice cylindrique conçu par Blättler Dafflon Architekten répond aux besoins de l'Ordre judiciaire vaudois ; en complément du bâtiment existant, il permettra à terme de regrouper sur un seul site toutes les cours du Tribunal cantonal et le secrétariat général. Le projet se démarque par son élégance et sa sobriété, s'insérant avec finesse dans le prolongement de la façade sud de l'immeuble actuel. L'empreinte au sol réduite et la silhouette mesurée en hauteur confirment l'unité de l'ensemble, faisant de cette extension un modèle d'intégration au sein du cadre protégé de la Campagne de l'Hermitage.

« Cette réalisation, avec sa structure porteuse en hêtre provenant des forêts vaudoises, est un véritable symbole d'innovation dans la construction en bois, » a déclaré Emmanuel Ventura, architecte cantonal. Organisés en une couronne circulaire autour d'un impressionnant escalier central, les espaces intérieurs bénéficient d'une protection solaire, ainsi que d'une ventilation et d'un éclairage naturels.

Le chantier du Tribunal cantonal d'un coût global de 36 millions de francs se déroule par étapes sur un site en activité permanente. Les travaux se poursuivent désormais sur les ailes ouest et sud du bâtiment principal inauguré en 1986. Ils visent à améliorer l'efficacité énergétique de l'ensemble, à renouveler les aménagements intérieurs et les articuler avec la nouvelle extension. On peut mentionner le remplacement de tous les vitrages, l'adaptation des sources lumineuses par des LED, l'installation de panneaux photovoltaïques et la végétalisation de la toiture existante.

« Ce projet correspond parfaitement à la stratégie de l'État de Vaud, qui cherche à promouvoir une architecture exemplaire, à valoriser et préserver notre patrimoine,

tout en renforçant l'engagement du Canton en matière de climat et de durabilité », a souligné Pierre de Almeida, directeur général de la DGIP.

Les artistes Jean-Luc Manz et Matteo Gonet, lauréats du concours d'intervention artistique, se sont associés pour travailler le verre de 58 portes vitrées sur les six étages de l'atrium circulaire. Dans le cadre du pourcentage culturel, ils ont développé un vocabulaire composé de lignes et de ronds, pensé d'une part comme une abstraction stricte du glaive et de la balance de la Justice, et d'autre part comme une continuité de l'œuvre de Pierre Chevalley et Jean-Paul Michel dans le bâtiment initial.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 03 juin 2024

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DEIEP, Pierre de Almeida, Directeur général des immeubles et du patrimoine